

## ARRÊTÉ

Nomenclature N° 6

N°ARR2019- 192

**Objet :** Mesures de stationnement pour un déménagement au 3 Place du Général de Gaulle à Dourdan le mardi 3 septembre 2019.

**La Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

**Vu** la Délibération n° 2015/080 du 02 juillet 2015 portant création d'une redevance pour occupation du domaine public,

**Considérant** que dans le cadre de cette délibération cette occupation du domaine public fera l'objet d'une facturation adressée au demandeur du présent arrêté,

**Considérant** la demande de l'entreprise « Déménagements GERVAIS », agissant pour le compte de Père ROMERO, en date du 22 juillet 2019 afin d'obtenir la possibilité de réserver 2 places de stationnement au droit du 3 Place du Général de Gaulle à Dourdan pour la journée du mardi 3 septembre 2019,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le mardi 3 septembre 2019 de 08h00 à 18h00 :

Dans le cadre d'un déménagement, l'entreprise « Déménagements GERVAIS » est autorisée à réserver 2 places de stationnement au droit du 3 Place du Général de Gaulle à Dourdan.

**Article 2 :** La réservation des places de stationnement sera matérialisée par la présence de panneaux ou barrières, mis en place par et sous la responsabilité du demandeur.

Aucun dépôt de matériaux ou d'encombrants ne devra rester sur le domaine public.

**Article 3 :** Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher.

**Article 4 :** Le demandeur devra s'acquitter d'une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de **8,00 euros**, correspondant à 2 places de stationnement, dès réception du présent arrêté. Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public (*Délibération n°2015080 du 02/07/2015*) et à adresser aux Services Techniques de la mairie de Dourdan.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan et les Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie lui sera adressée.

**Ampliation :** Entreprise « Déménagements GERVAIS »,  
Siredom.

Publié le : 26 JUL 2019

Fait à Dourdan, le 25 JUL 2019

